


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AVESNES SUR HELPE**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 
ID : 059-215900366-20220707-D22_063-DE

- Nombre de Conseillers Municipaux

**27**

- Date de la convocation

<b>01</b>	<b>07</b>	<b>22</b>
-----------	-----------	-----------

**L'an 2022, le 7 juillet à 18 H 00**, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

**Etaient présents** : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. BLARET Jean, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. LEMMEN Félix, M. LESCUT Franck.

**Représentés par procuration** : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. ROUSSELLE Jacky), Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire (par M. SEGUIN Sébastien), Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, (par M. LEFEVRE Christian), M. HANCHART Gilles (par M. VION Bruno), Mme COLNOT Christine (par M. BLARET Jean), M. BOURGE Jimmy (par M. BOUDJEMA Benoit), M. PEROT Loïc (par Mme HUBIERE Anne-Lise), Mme CATTELOT Anne-Laure (par LEFEVRE Christian), Mme ARIOUA Mélissa (par M. VION Bruno), M. GUERTZMANN Gérard (par M. BOUDJEMA Benoit), Mme LEMAIRE Christiane (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LE FUR Philippe (par M. SEGUIN Sébastien).

**Absents excusés** : M. FORGEZ Pascal, Mme MENET Cathy.

-----

**OBJET : Convention de mise à disposition d'une emprise routière départementale dans le cadre de l'aménagement de la Rotonde**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la Rotonde devraient commencer en septembre 2022.

Les travaux concernent essentiellement deux parcelles communales mais aussi l'Avenue du Maréchal Foch qui sépare les deux Rondes ainsi que l'avenue Louis Loucheur sur sa partie « stationnements » : deux voies routières départementales.

Dans ce cadre, le Département du nord consent à mettre à disposition de la commune les emprises ci-dessus décrites afin de permettre l'aménagement des espaces verts, la modification des accès à la « grande Rotonde » depuis le giratoire et la modification des places de stationnement ainsi que leur entretien ultérieur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire